



APREP MULTIGESTION **TNS**

Un contrat de retraite sur mesure doté d'une offre financière résolument sélective et innovante réservé aux Travailleurs Non Salariés

LES ATOUTS

- **Une gamme d'OPCVM rigoureusement sélectionnés**
parmi les gérants reconnus et incontournables du monde de la gestion d'actifs
- **Une gamme d'OPCVM d'exception "Talents Rares"**
véritables outils de diversification
- **Un contrat multifonds euros référençant**
 - **L'Actif Général** de La Mondiale
 - **€uroCit'**, actif en euros doté d'un moteur de performance ISR
 - **€urythmie**, actif en euros doté d'un moteur de performance diversifié
- **4 options d'arbitrages automatiques et 2 options de réallocation d'épargne pour**
 - **optimiser** sa stratégie d'investissement sur l'ensemble de son épargne
 - **profiter** de la hausse des marchés financiers
 - conserver la **performance** et limiter les baisses de tout ou partie des unités de compte
- **3 profils pour déléguer la gestion de son épargne à des experts financiers :**
 - **Profil Réactif de DNCA** pour les investisseurs qui souhaitent privilégier la recherche de performance par une gestion proactive et opportuniste
 - **Profil Flexible de Lazard Frères Gestion** pour les investisseurs qui recherchent une exposition aux marchés actions à long terme tout en bénéficiant d'une volatilité sensiblement inférieure grâce à une allocation flexible
 - **Profil Energic de LMGA** (La Mondiale Gestion d'Actifs) pour les investisseurs qui recherchent une performance élevée sur le long terme tout en acceptant des risques de fluctuations à court terme
- **La souplesse**
Possibilité d'adapter ses versements à l'évolution du chiffre d'affaires
- **Deux arbitrages gratuits par an**
- **Le cadre fiscal Madelin permettant une déductibilité des cotisations versées**
- **Deux modes de gestion au choix de l'adhérent :**
 - une véritable gestion active et discrétionnaire de son épargne, au moyen de fonctionnalités modernes et d'instruments financiers dûment sélectionnés
 - une gestion par horizon permettant une désensibilisation progressive et régulière de l'épargne à l'approche de la retraite

**En vous présentant APREP MULTIGESTION,
votre Conseiller met à votre disposition
la garantie de grandes signatures et un service de qualité personnalisé.**

APREP MULTIGESTION TNS

Contrat d'assurance vie de groupe à capital variable libellé en euros et/ou en unités de compte, réservé aux Travailleurs Non Salariés, souscrit par l'Association APREP auprès de La Mondiale Partenaire

VERSEMENT RÉGULIER

- **Versement minimum :**
 - à l'adhésion 1 200 euros
 - programmé :
 - 100 euros/mois
 - 300 euros/trimestre
 - 600 euros/semestre
 - 1 200 euros/an
 - Chaque année, les versements sont indexés en fonction du PASS
 - Le montant des versements peut varier dans la limite d'une proportion de 1 à 10

VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- **Versement minimum :** 750 euros
- Equivalent aux versements réguliers de l'année**

DURÉE

- **2 phases distinctes :**
 - Phase de constitution du complément retraite
 - Phase de liquidation lors de la conversion du capital sous forme de rente

DATE D'EFFET

- **Quotidienne** pour toutes les opérations

FRAIS

- **Cotisation d'entrée à l'Association :** 15 euros
- **Frais sur versements :** 4,50 %
- **Frais d'entrée et de sortie des supports :** 0 %
- **Frais de gestion annuels du contrat :** 0,96 % quel que soit le support financier
- **Frais de gestion de délégation financière (profils) :** 0,50 %
- **Frais de gestion de la rente :** 1,00 %
- **Frais de transfert individuel / collectif :** 1,00 %

MODE DE GESTION

- **Une gestion discrétionnaire**
- **Une gestion par horizon**

SUPPORTS FINANCIERS

- **Supports en unités de compte investis sur différents marchés :** Une offre large d'environ 200 OPCVM conjuguant acteurs globaux et sociétés indépendantes
- **Contrat Multifonds en euros :**
Participation aux bénéfices : 100 %
 - **Actif Général de La Mondiale** (taux de rendement net en 2007 : 4,20 %)
 - **€uroCit'**, actif en euros composite investi à hauteur de 80 % sur l'Actif Général et 20 % en OPCVM actions ISR
 - **€urythmie**, actif en euros composite investi à hauteur de 70 % sur l'Actif Général et de 30 % en OPCVM diversifiés
- **3 profils de gestion**
 - Réactif de DNCA
 - Flexible de Lazard Frères Gestion
 - Energic de LMGA

OPTIONS DE GESTION (ARBITRAGES AUTOMATIQUES)

- **Une gamme complète d'options d'arbitrages automatiques :**
 - Progression - Amplitude / Confort
 - Top - Floor - Clic Floor - Corridor

ARBITRAGE

- **Libre**
- **Minimum :** 750 euros
- **Coût :** 0,50 %
- **2 arbitrages gratuits par an**

TYPE DE RENTES

- **Possibilité d'opter pour une des rentes suivantes :**
 - rente viagère simple
 - rente viagère réversible
 - rente à annuités garanties
 - rente viagère minorée ou majorée

DISPONIBILITÉ

- **Avance :** non
- **Rachat partiel :** non
- **Rachat total :** uniquement en cas de liquidation judiciaire ou d'invalidité totale

DÉCÈS AVANT LE TERME DE L'ADHÉSION

- Versement d'une rente viagère immédiate au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en fonction de l'épargne atteinte et de l'âge du ou des bénéficiaire(s) sous réserve que l'adhérent soit âgé au maximum de 65 ans

FISCALITÉ MADELIN

- **Phase de constitution :**

Pour la retraite : Cotisations déductibles dans une limite égale au plus élevé des deux montants suivants :

- 10 % du bénéfice imposable dans la limite de 8 fois le PASS*, majoré de 15 % sur la fraction du bénéfice imposable
- 10 % du PASS

Pour la prévoyance : 3,75 % du bénéfice imposable majoré de 7 % du PASS, le tout plafonné à 3 % de 8 PASS

Pour la perte d'emploi subie : 1,875 % du bénéfice imposable dans la limite de 8 PASS ou 2,50 % du PASS

- **Phase de restitution sous forme de rente :** La rente versée au titre de la retraite complémentaire est soumise à l'impôt sur le revenu et bénéficie d'un abattement de 10%

- **ISF :** la valeur de capitalisation des rentes viagères constituées dans ce cadre ne rentre pas dans l'assiette de calcul de l'ISF. L'exonération bénéficie à l'adhérent et à son conjoint

* PASS : Plafond Annuel de Sécurité Sociale (33 276 € à compter du 1er janvier 2008)